

COMMUNE DE MARGNY SUR MATZ

Département de l'Oise

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

L'an deux mil vingt et le vingt-cinq mai à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno ARONIO DE ROMBLAY, Maire.

Etaient présents : MME BENOIT Françoise, BORGNE Véronique, LEVERT Catherine, MAZANY Isabelle, PIAULT Sylvie, RUMEAU Aurélie, TOMASI Guylaine, MM. ARONIO DE ROMBLAY Bruno, AUBERT Yves, BIELAWSKI Francis, CATTIAUX Nicolas, COULON Jacky, DELOZIERE Yves, DE FRESSE DE MONVAL Baptiste, THOREL Pascal.

Pouvoirs : Mme Valérie PETIT ayant donné pouvoir à M. Francis BIELAWSKI.

Monsieur Yves Delozière a été élu secrétaire de séance.

I – INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bruno Aronio de Romblay, Maire, qui déclare les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions :

	Suffrages obtenus
- Aubert Yves	154 voix
- Benoit Françoise	164 voix
- Bielawski Francis	164 voix
- Borgne Véronique	159 voix
- Cattiaux Nicolas	160 voix
- Coulon Jacky	166 voix
- De Fresse de Monval Baptiste	154 voix
- Delozière Yves	161 voix
- Levert Catherine	157 voix
- Piauxt Sylvie	146 voix
- Mazany Isabelle	154 voix
- Petit Valérie	163 voix
- Tomasi Guylaine	156 voix
- Thorel Pascal	163 voix
- Rumeau Aurélie	157 voix

II – ELECTION DU MAIRE

Le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal prend la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il s'agit de Madame Françoise Benoit. Le Maire est élu à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

Le Président demande qui souhaite se présenter à l'élection du Maire : Monsieur Baptiste de Fresse de Monval est candidat.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés en faveur de M. Baptiste de Fresse de Monval : 14

Monsieur Baptiste de Fresse de Monval est donc proclamé Maire et est immédiatement installé.

III – DESIGNATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET ELECTION DES ADJOINTS.

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la création de trois postes d'adjoints.

Sous la Présidence de Monsieur Baptiste de Fresse de Monval, élu Maire, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection des trois adjoints. Il est rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire.

Monsieur Jacky Coulon se présente en tant que 1^{er} adjoint. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés en faveur de Jacky Coulon : 15

Monsieur Jacky Coulon est proclamé 1^{er} adjoint et immédiatement installé.

Madame Françoise Benoit se présente en tant que 2^{ème} adjoint. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés en faveur de Françoise Benoit : 15

Madame Françoise Benoit est déclarée 2^{ème} adjoint et immédiatement installée.

Monsieur Francis Bielawski se présente en tant que 3^{ème} adjoint. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés en faveur de Francis Bielawski : 15

Monsieur Francis Bielawski est proclamé 3^{ème} adjoint et immédiatement installé.

M. le Maire donne lecture de la charte de l'élu local.

IV – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 6 MARS 2020

Après lecture, le compte-rendu de la réunion du 6 mars 2020 est validé à l'unanimité.

V – INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Les indemnités de fonction des élus sont calculées par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, art. L. 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etant donné l'élection de trois adjoints et afin de ne pas impacter l'enveloppe budgétaire allouée aux élus, M. le Maire souhaite ne pas bénéficier de l'indemnité maximale.

Il demande aux conseillers municipaux de délibérer pour l'octroi des indemnités suivantes :

- Indemnité du Maire : 1151.26 € Brut (soit une baisse de 416.17 € par rapport à l'indemnité maximale)
- Indemnité des adjoints : 416.17 € Brut

Après délibération, les conseillers municipaux votent POUR à l'unanimité.

VI – DESIGNATION DES DELEGUES

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES :**
deux délégués communautaires, soit :

TITULAIRE : Baptiste de Fresse de Monval,

SUPPLEANT : Jacky Coulon.

- **S.I.R.S :** Titulaires : Jacky Coulon, Pascal Thorel, Aurélie Rumeau.
Suppléant : Baptiste de Fresse de Monval
- **S.I.V.U de Ressons-Sur-Matz :** Baptiste de Fresse de Monval, Sylvie Piault.
- **S.E.Z.E.O. :** Titulaires : Francis Bielawski, Nicolas Cattiaux.
- **S.I.V.O.M. de Margny-Sur-Matz :**
Titulaires : Baptiste de Fresse de Monval, Françoise Benoit, Francis Bielawski.
Suppléant : Yves Delozière.
- **Syndicat Mixte de la Vallée du Matz :**
Titulaires : Yves Aubert, Francis Bielawski.
Suppléants : Baptiste de Fresse de Monval, Véronique Borgne.

Après délibération, les conseillers votent POUR la désignation des délégués ci-dessus à l'unanimité.

VII- QUESTIONS DIVERSES.

- Monsieur le Maire souhaite fixer une date assez proche pour le prochain conseil municipal, afin de voter le budget primitif et de fixer les commissions.

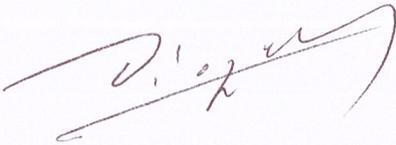
Des groupes informels de travail vont être formés sur les thèmes suivants :

- Budget
- Travaux (voirie / sécurité, etc.)
- Mise en valeur du village (patrimoine culturel et naturel)
- Nouveaux liens / idées / solidarités

- Concernant l'assainissement, M. Francis Bielawski indique que M. Moëns a dû intervenir pendant le confinement suite à l'obstruction d'un poste au Hameau de Bourmont. Les interventions répétées en raison des canalisations bouchées pourraient entraîner la hausse du prix de l'eau. Il serait donc nécessaire de rappeler à nouveau aux riverains les règles de bon sens.
- Mme Françoise Benoit souhaite savoir si le distributeur à pain devrait bientôt être installé. Suite au déconfinement, une relance va être faite auprès du boulanger de Thourotte.
- L'ensemble des conseillers municipaux souhaite féliciter l'initiative du collectif « un masque pour tous les margnotins » et en particulier les couturières qui ont confectionné un masque en tissu pour chaque margnotin.

Séance levée à : 20H45

Le secrétaire de séance,
Monsieur Yves Delozière



Le Maire,
Monsieur Baptiste de Fresse de Monval

